

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE :

- L'acquisition d'un tracteur NEW HOLLAND T5 120 DCT d'une valeur de 87 000 € HT ramené à 67 000 € HT après reprise  
Alain CIMPELLO explique les besoins du service et la nécessité de changer un tracteur pour augmenter les performances, diversifier les tâches et améliorer le confort.

*Gilbert METHIVIER, directement intéressé à la délibération, ne prend pas part au vote.*

- L'approbation du choix du cabinet CS ARCHITECTURE d'Orléans 45 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école de Bray-Saint Aignan pour un montant de 400 428 € HT.
- La modification du tableau des effectifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 : la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17.50/35<sup>ème</sup> ; ainsi que la suppression du poste d'Adjoint Administratif 17.50/35<sup>ème</sup> et 35/35<sup>ème</sup>. Enfin, la suppression du poste d'Adjoint d'animation 29.42/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste d'Adjoint d'animation 35/35<sup>ème</sup>.
- D'adopter la décision modificative du budget principal suivante :

| INVESTISSEMENT           | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------|----------|----------|
| 1312 Subv transf Régions | 67900.00 |          |
| 1322 Régions             |          | 67900.00 |

- D'autoriser le Maire à signer une convention de capture et de garde des animaux avec l'association La Ferme du Bonheur.
- De valider les tarifs de restauration scolaire comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 :  
Tarif enfant = 3.50 €      Tarif Adulte = 5.40 €
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande – formation AIPR – avec la communauté de communes du Val de Sully.
- DIT que l'assemblée délibérante n'est pas en capacité de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 mais s'y engage dans les meilleurs délais ;

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Une réunion publique est prévue le 22 septembre 2023

**Alain CIMPELLO** fait un point sur le SICTOM :

- Les « poubelles jaunes » sont annoncées pour 2024
- Une campagne de mise à disposition de composteurs va être lancée

Madame le Maire clos la séance en fixant la prochaine date de Conseil au jeudi 21 septembre 2023.